

MAIRIE DE NOVILLARS  
Place du 8 mai 1945  
25220 NOVILLARS

Tél 03.81.55.60.45

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 avril 2018**

L'an deux mil dix-huit le 12 du mois d'avril à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de NOVILLARS s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BELUCHE Maire.

**PRESENTS**: MM. BELUCHE Maire, BOURDAIS, CAMELOT, GUILLEMIN, LOUIS, STEGRE, TISSOT,  
Mmes GUEVELOU, HERNANDEZ, ROUSSY

**ABSENTS EXCUSES**: Mme BITSCHENE a donné procuration à M. TISSOT,  
M. HERMANN a donné procuration à M. LOUIS, Mme PIGNUENET a donné procuration à M. CAMELOT, Mme THIMONIER a donné procuration à Mme ROUSSY

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans l'assemblée. Madame Aurore HERNANDEZ a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. Monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 15 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

**COMPTE RENDU**

**COMPTES DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE, SERVICE ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT**

Les comptes de gestion de la commune, du service assainissement et lotissement étant conformes aux comptes administratifs des budgets respectifs, le conseil municipal approuve, à l'unanimité les comptes de gestion.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE LA COMMUNE, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT**

Les comptes administratifs 2017, présentés par le maire, Philippe BELUCHE, ont été votés à l'unanimité et se présentent ainsi :

**Commune:**

-Dépenses de fonctionnement :	898 386.42€
-Recettes de fonctionnement	1 010 704.29€
-Résultat de fonctionnement 2017	112 317.87€
-Excédent fonctionnement 2016 reporté	181 869.05€
- <i>Résultat global de fonctionnement</i>	<i>294 186.92€</i>
-Dépenses d'investissement	167 733.74€
-Recettes d'investissement	93 662.96€
-Résultat d'investissement 2017	- 74 070.78€
-Déficit investissement 2016 reporté	- 64 691.25€
-Restes à réaliser	- 3 230.00€

-Résultat global d'investissement -141 992.03€

**Résultat de Clôture 2017 152 194.89€**

**Service Assainissement:**

-Dépenses de fonctionnement	133 215.60€
-Recettes de fonctionnement	175 960.44€
-Résultat de fonctionnement 2017	42 744.84€
-Déficit de fonctionnement 2016 reporté	- 17 964.62€
-Résultat global de fonctionnement	24 780.22€
-Dépenses d'investissement	11 583.00€
-Recettes d'investissement	15 212.00€
-Résultat d'investissement 2017	3 629.00€
-Excédent d'investissement 2016 reporté	24 521.00€
-Résultat global d'investissement	28 150.00€

**Résultat de clôture 2017 52 930.22€**

**Lotissement:**

-Dépenses de fonctionnement	32 740.57€
-Recettes de fonctionnement	116 508.00€
-Résultat de fonctionnement 2017	83 767.43€
-Dépenses d'investissement	8 500.00€
-Recettes investissement	29 269.20€
-Résultat d'investissement 2017	20 769.20€
-Déficit investissement 2016 reporté	- 29 269.20€
-Résultat d'investissement 2017	- 8 500.00€

**Résultat de clôture 2017 75 267.43€**

**AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal considérant:

**Budget communal**

L'excédent de fonctionnement de 294 186.92€  
Le déficit d'investissement de 138 762.03€  
Les restes à réaliser de 3 230€

**Budget assainissement**

L'excédent de fonctionnement de 24 780.22€  
L'excédent d'investissement de 28 150.00€

Le transfert de compétence eau assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au Grand Besançon,  
-Décide d'affecter les résultats de fonctionnement de la commune et du service assainissement soit (318 967.14€) au BP 2018 de la façon suivante:

R002 Excédent fonctionnement	205 125.11€
R10678 Affectation de résultat	113 842.03€

## **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

Le maire propose au conseil municipal, pour anticiper les travaux d'investissement, une augmentation de 2% des taux des contributions directes pour 2018 soit:

	Taux 2017	Taux votés pour 2018
Taxe d'habitation	12.26	12.50
Foncier bâti	13.55	13.82
Foncier non bâti	23.61	24.08

Les taux sont votés à la majorité (4 contre, 1 abstention).

## **BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE**

Le budget primitif 2018 de la commune est présenté au conseil municipal, avec reprise des résultats antérieurs 2017.

-Dépenses de fonctionnement	1 212 841€
-Recettes de Fonctionnement	1.212.841€
-Dépenses investissement	786 442€
-Recettes investissement	786 442€

Les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité, le budget primitif 2018.

## **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT**

Le budget primitif 2018 du lotissement se résume ainsi:

-Dépenses de fonctionnement	138 765€
-Recettes de fonctionnement	138 765€
-Dépenses investissement	13 500€
-Recettes investissement	13 500€

Les membres du conseil municipal, approuvent à l'unanimité le budget lotissement 2018.

## **CONVENTION AVEC LES CHANTIERS DEPARTEMENTAUX (C.D.E.I)**

Afin d'assurer l'entretien des espaces verts de la commune puis de participer à l'action d'insertion menée par les CDEI, la commune sollicite les chantiers départementaux pour 25 jours d'entretien.

Le montant forfaitaire est de 400€ par jour comprenant des travaux divers en espaces verts et 470€ par jour pour la tonte.

Concernant les déchets verts, ils seront évacués moyennant un montant estimatif de 49.80€ la tonne

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de signer la convention avec les chantiers départementaux pour assurer une partie de l'entretien des espaces verts de la commune.

## **REMISE GRACIEUSE DES FACTURES IMPAYEES**

Des factures de 2015 et 2016 d'un montant de 39€ restent impayées, il convient de passer en remise gracieuse cette somme.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la remise gracieuse des factures impayées.

## **APPROBATION DES EVALUATIONS DES CHARGES DEFINITIVES 2017 ET PREVISIONNELLES 2018**

Lors de sa séance du 18/12/2017, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a validé le montant définitif des transferts de charges prévus 2018.

Conformément au code général des impôts, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, -les modalités et résultats du calcul des charges transférées en 2017 et 2018.

-l'attribution de compensation définitive 2017 soit 163 516.66€

-l'attribution de compensation prévisionnelle 2018 soit 163 516.66€

## **TRAVAUX D'ABATTAGE DES ARBRES PARC D'HOTELLANS ET CITY STADE**

Afin de sécuriser le parc ainsi que le city stade, des arbres doivent être abattus. Le montant des travaux est estimé à 10 698€.

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité les travaux.

## **CONTRAT AGENT D'ENTRETIEN**

Suite à un départ à la retraite et pour la continuité du service, il y a lieu de recruter une personne pour l'entretien des écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

-d'embaucher d'un agent d'entretien ménager des écoles

-d'autoriser le maire à signer le contrat à durée déterminée correspondant à une durée de quatre mois.

## **TARIF PHOTOCOPIES**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des photocopies suivants:

-0.15€/ copie noir ou blanc

-030€ / copie couleur

Le papier couleur ou tout autre papier spécial est à fournir par les associations. Les associations bénéficieront d'une réduction de 50%.

NOVILLARS le 15 avril 2018

Le Maire Philippe BELUCHE

## **DELIBERATIONS**

- N°1 Approbation des comptes de gestion 2017
- N°2 Approbation du compte administratif 2017 de la commune
- N°3 Approbation du compte administratif 2017 du service assainissement
- N°4 Approbation du compte administratif 2017 du lotissement
- N°5 Affectation des résultats de la commune et du service assainissement
- N°6 Taux d'imposition des taxes directes locales
- N°7 Approbation du budget 2018 de la commune
- N°8 Approbation du budget 2018 du lotissement
- N°9 Convention Chantiers Départementaux
- N°10 Remise gracieuse des factures impayées
- N°11 Approbation des évaluations des charges définitives 2017 et du montant prévisionnel des transferts de charges 2018
- N°12 Travaux abattage des arbres
- N°13 Tarif photocopies